



Formulaire d'inscription

Nom : _____ N° SIRET pour les
Prénom: _____ professionnels : _____
Adresse : _____ Téléphone : _____
Ville : _____ Mobile : _____
E-mail : _____



Immatriculation

Particulier Professionnel Autre

Immatriculation des véhicules utilisés	Propriétaire (1)	Genre national (2)	Poids total autorisé en charge (3)
1			
2			
3			
4			

(1) Champ **C1** du certificat
d'immatriculation

(2) Champ **J1** du certificat
d'immatriculation

(3) Champ **F2** du certificat
d'immatriculation



Justificatifs

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

- un justificatif de domicile de moins d'1 an (ex: Copie de facture d'électricité, gaz, téléphone fixe ou eau) ou extrait Kbis pour une entreprise
- une copie de la carte grise du ou des véhicules concernés, au nom du propriétaire demandant l'accès aux déchèteries

Certifie l'exactitude des renseignements,
ainsi que la validité des pièces justificatives

Fait à : _____

Le : _____

Signature du demandeur précédée de la
mention "lu et approuvé"

L'accès à la déchèterie implique le respect des
conditions et réserves précisées dans le
règlement de déchèterie.
Ce dernier est consultable sur le site Internet de
la CCPA, en déchèterie et au siège de la CCPA.



Info pratique

Formulaire et justificatifs à envoyer par courrier à :

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
143 rue du château
01150 CHAZEY SUR AIN

ou par E-mail :

decheterie@cc-plainedelain.fr

Conditions d'accès et Tarifs 2024

Par année civile

L'accès aux déchèteries s'effectue par lecture des plaques d'immatriculation des véhicules pour les habitants et les professionnels du territoire.

Pour accéder à la déchèterie, il faut s'inscrire au préalable en créant un compte spécifique.

Toute personne inscrite pourra alors accéder aux sept déchèteries de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (Ambérieu en Bugey, Lagnieu, Loyettes, Lhuis, Meximieux, St-Rambert en Bugey, Villebois)

Accès aux déchèteries réservé aux usagers du territoire de la CCPA

POUR LES PARTICULIERS

Tout type de véhicules avec PTAC < 3,5 tonnes 

Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes **Interdit**

	Véhicule léger (VP)	Camionnette (CTTE) avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette (CTTE) avec PTAC > 2,6 tonnes
de 1 à 25 passages	Gratuit	Gratuit	Gratuit
26 passages et +	10 € par passage	20 € passage	25 € par passage

POUR LES PROFESSIONNELS

Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes **Interdit**

	Véhicules légers	Camionnette avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette avec PTAC > 2,6 tonnes
de 1 à 25 passages	8 € par passage	13 € par passage	15 € par passage
26 passages et +	10 € par passage	20 € par passage	25 € par passage

Le décompte est automatisé par la lecture des plaques d'immatriculation.

La facture est envoyée par trimestre sous réserve d'un minimum facturable de 75€ sans quoi elle est reconduite au trimestre suivant.